

# SEANCE DU 13 FEVRIER 2024

**Présents** : Claudine ÉON, Bruno KARSENTI, Patrick CROUZET, Jean-Claude BLOUET, Françoise SACCHET, Max MICHEL, Vincent CHAMBOULIVE, Marie-Louise BRUNETAUD.

**Date de convocation** : 6 février 2024

**Secrétaire de séance** : Françoise SACCHET

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance précédente.

## 1) Examen et vote du compte de gestion 2023

Mme le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par M. Laurent BAILLY, Responsable du Service de Gestion Comptable de Marmande, à la clôture de l'exercice. Après en avoir délibéré, le conseil municipal **VOTE** le compte de gestion 2023 de la commune, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

## 2) Examen et vote du compte administratif 2023

### Investissement

Dépenses	Prévu :	717 040,00
	Réalisé :	80 977,40
	Reste à réaliser :	600 957,00
Recettes	Prévu :	717 040,00
	Réalisé :	104 219,38
	Reste à réaliser :	417 719,00

### Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	431 736,00
	Réalisé :	204 736,51
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	431 736,00
	Réalisé :	467 430,98
	Reste à réaliser :	0,00

### Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	23 241,98
Fonctionnement :	262 694,47
Résultat global :	285 936,45

## 3) RAR 2023 : restes à réaliser

### DEPENSES INVESTISSEMENT

Opération	Article	Désignation	Budget	Réalisation	RAR
148	2131	Cimetière agrandissement	37 000	27 983	1 540
150	2135	Aménagement du Bourg (phase étude)	25 200	10 658	14 542
1501	2135	Aménagement du Bourg (phase travaux)	605 000	0	582 520
	2188	Autres immobilisations	1 000	0	1 000
	2132	Bâtiments privés	4 300	0	655
	261	Frais agence France locale emprunt	700	0	700
<b>TOTAL</b>					<b>600 957 €</b>

### RECETTES INVESTISSEMENT

Opération	Article	Désignation	Budget	Réalisation	RAR
148 Cimetière	13461	DETR	6 343	0	6 343
150 Aménagement du Bourg - Phase étude	1327	LEADER	10 000	0	4 642
1501 Aménagement du Bourg - Phase travaux	1345	Amendes de police	12 160	8 466	3 694
	1323	FACIL département	38 000	0	38 000
	1641	Emprunts	260 000	0	260 000
	1327	LEADER	80 000	0	80 000
	1321	Agence du sport citystade	41 240	0	25 040
<b>TOTAL</b>					<b>417 719 €</b>

#### 4) Affectation des résultats 2023

- un excédent de fonctionnement de :	56 986,57
- un excédent reporté de :	205 707,90
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	262 694,47
- un excédent d'investissement de :	23 241,98
- un déficit des restes à réaliser de :	183 238,00
Soit un besoin de financement de :	159 996,02
<b>DÉCIDE</b> d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT	262 694,47
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1088)	159 996,02
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	102 698,45
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	23 241,98

#### 5) Aménagement du Bourg

Mme le Maire informe le conseil municipal de la réunion de chantier du 6/02/2024 avec les entreprises, Getude et EAU 47.

Les travaux de renouvellement du réseau d'eau potable par le Syndicat EAU 47, sur la RD 668 et l'Impasse de la Gare vont débuter le 12/02/2024

Les travaux du Conseil Départemental : reprofilage et enduit de la RD 309 jusqu'à la Croix auront lieu à partir du 01/03/2024 et des travaux de renforcement du pont de Banarge (entre Duras et Lévigac de Guyenne) du 5/03 au 5/07/2024, une déviation pour les poids lourds sera mise en place.

Les travaux d'aménagement du Bourg de la commune commenceront le 19/02/2024.

La prochaine réunion de chantier aura lieu le 27/02 à 9H30.

La tranche optionnelle sera réalisée en juillet 2024, la plantation des végétaux à l'automne.

Un groupe de travail de suivi de chantier est constitué par l'ensemble du conseil municipal.

Le conteneur à verres du Bourg de la salle des fêtes sera déplacé en face sur le parking du Bourg, un devis pour la dalle sera demandé.

#### 6) DOB : débat d'orientation budgétaire

##### Programmes investissements

**Aménagement du Bourg** phase travaux : avec les 3 lots : 485 429,31 € HT + la prestation supplémentaire du lot 2 : 7 132,62 €. Travaux eaux pluviales.

**École** : fissures 2 122 € TTC. Suite à l'Inspection de la sécurité sanitaire des aliments le 15/06/2023, il a été identifié du salpêtre, les devis s'élèvent autour des 8 000 €, prévoir une somme globale d'environ 10 000 € au BP. Il faudrait revoir les devis, proposition de mettre un film, comme dans le bureau du Maire, plutôt que du BA13 qui réduirait la superficie des pièces, comme dans le bureau du Maire. Les travaux devront être faits pendant les vacances scolaires d'été. MM. Bruno Karsenti et Max Michel se chargent de ce dossier.

**Programme Acte Chêne du Territoire d'Énergie 47** : proposition de changer les luminaires en LED car, à l'avenir, les néons n'existeront plus et modifier le système de chauffage (gaz actuellement) en pompe à chaleur.

**L'Église** : a été reconnue en catastrophe naturelle, concernant les fissures, une étude de sol sera programmée par Groupama via la société d'expertise Saretec.

**Chalet** : il faut prévoir le triphasé, la pose des compteurs eau et électricité et l'aménagement intérieur. Une prévision d'environ 10 000 € au BP.

**Rélux** : éclairage LED de la salle des fêtes, proposition du TE47 dans le programme Rélux, prévoir un budget de 15 000 €.

**Abribus à la Croix** : proposition qu'il soit transformé en « boîte à livres » sur la zone de l'aire de jeux. Demander à l'entreprise Colas pendant les travaux la possibilité de le déplacer.

## 7) Choix de l'entreprise pour l'entretien des espaces verts

Mme le Maire rappelle au conseil municipal que l'entreprise Varago a cessé son activité au 31/12/2023.

Une consultation auprès de 3 entreprises a été faite. Mme le Maire fait lecture des devis reçus. Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DECIDE** de retenir le devis de l'entreprise Antoine à Sainte Livrade sur Lot pour un montant TTC de 8 383,56 €, moins-disant.

## 8) CDG 47 : assurance prévoyance

La réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) dans la fonction publique territoriale, initiée par l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021, introduit pour les employeurs publics territoriaux une obligation de participation financière :

- Pour le risque prévoyance : à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025,

- Pour le risque santé : à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Elle ouvre également la possibilité de la mettre en place via une convention de participation à adhésion obligatoire des agents sous réserve de la signature d'un accord collectif local.

Le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 est venu compléter cette ordonnance et en préciser les modalités.

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Lot-et-Garonne, ayant la compétence obligatoire de proposer un contrat groupe de protection sociale aux employeurs territoriaux du département, nous a fait part des démarches qu'il a engagées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, :

**APPROUVE** l'accord collectif local relatif à la protection sociale complémentaire pour le risque prévoyance conclu le 17/01/2024 par le comité de pilotage et de suivi paritaire du CDG 47,

**DONNE POUVOIR** au Président du CDG et au comité de pilotage et de suivi paritaire pour adapter l'accord local en fonction de l'évolution des textes et signer tout avenant à intervenir, lequel serait applicable sans nouvelle saisine du CST ou délibération. En cas de prise d'avenant, celui-ci sera notifié par le CDG 47 à l'assemblée délibérante et au CST,

**PARTICIPE** à la procédure de la convention de participation proposée par le CDG 47, pour la mise en place d'un contrat d'assurance collectif à adhésion facultative des employeurs, pour un effet des garanties au 01/01/2025.

**AUTORISE** Mme le Maire à effectuer tout acte en conséquence.

## 9) Subventions communales

Mme Françoise SACCHET, concernée, quitte la salle du conseil municipal lors du vote de la proposition de subvention pour l'association Moustier Tourisme.

Subventions - 65748	Réalisé 2023	Prévision 2024
ACCA Moustier	150 €	150 €
Anciens combattants	50 €	50 €
ASSA Pays du Dropt	100 €	200 €
CALA	150 €	150 €
Comice Agricole Allemans du Dropt	100 €	100 €
Coopérative scolaire	150 €	150 €
Moustier tourisme	150 €	150 €
<b>TOTAL</b>	<b>850 €</b>	<b>1 050 €</b>

◆ **Associations communales** : Mme le Maire rappelle au conseil municipal qu'elles doivent remettre leur bilan financier annuel, leur assurance de responsabilité civile ainsi que toutes informations utiles (changement de bureau, AG...). Elle rappelle également que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, (*loi 2021-1109 du 24/08/2021 et décret 2021-1947 du 31/12/2021*), toute association qui sollicite l'octroi d'une subvention auprès d'une autorité administrative doit souscrire un contrat d'engagement républicain via un cerfa 12156.

### ◆ Reversement du don de Millésime comité d'animation au Comité d'la Fête

Vu les statuts de l'association Millésime comité d'animation de Moustier, notamment son article 17 : « en cas de dissolution, les biens de l'association sont confiés au conseil municipal, jusqu'à ce qu'une association ayant des buts analogues soit reconstituée »,

Vu la déclaration préalable portant création de l'association « Comité d'la Fête » établie le 8 janvier 2024 auprès de la Sous-Préfecture de Marmande,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DECIDE** de reverser la somme de 7 790,56 €, conformément aux statuts de Millésime comité d'animation, dissoute le 15/02/2023, à l'association « Comité d'la Fête de Moustier ».

- ◆ **Demandes de subventions** : Mme le Maire présente au conseil municipal les demandes de subventions (Prévention routière, Sclérose en plaques, Téléthon, Secours Populaire...) après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **ne donne pas suite et se consacre aux associations locales**.
- ◆ **Feux d'artifices à Allemans du Dropt** : le conseil municipal **maintient, à l'unanimité**, la participation financière à hauteur de **300 €**.
- ◆ **CAUE 2024** : le conseil municipal **DECIDE** de reconduire l'adhésion annuelle pour un montant de 150 €.

## **10) Commerce ambulant**

Mme le Maire présente au conseil municipal la demande de Mme Blandeyrat qui sollicite un emplacement pour son camion pour exercer son métier de coiffeuse itinérante. Mme le Maire rappelle la délibération n°2022-30 en date du 11/07/2022 fixant la redevance d'occupation du domaine dit droit de place à 20 €/an. Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DONNE** son autorisation pour cette requête et maintient la redevance en l'état.

## **11) Dossier catastrophe naturelle en cours**

Mme le Maire donne lecture au conseil municipal de la lettre de Groupama accompagnée du rapport de l'expert. L'assurance ne prendra pas en charge les travaux de l'école, en raison de la franchise légale en matière de catastrophe naturelle de 10 % des dommages avec un minimum de 3 050 €, la franchise est supérieure au montant des dommages estimés à 2 122,28 € TTC.

En ce qui concerne l'église, une étude de sol sera prévue par l'assurance.

## **12) CCPL : rapport d'activité 2022 gestion des déchets**

Mme le Maire présente au conseil municipal le rapport annuel 2022 du service gestion des déchets. Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) 2021 à 2027 : déploiement de la tarification incitative, généralisation du tri à la source des biodéchets et éco exemplarité en matière de production de déchets de la CCPL en transversalité avec les services et les commissions. 6 154 tonnes de déchets ménagers et assimilés ont été collectés en porte à porte, PAV et en déchetterie soit 6 % de baisse par rapport à 2021.

67 colonnes à verres, 10 bornes relais sur 9 PAV pour le textile, 44 kg/hab, le verre est valorisé à la verrerie de Vayres (33). Le textile est pris en charge par le relais Grionde qui en valorise 90 %.

261 kg/hab déchets collectés en déchetterie. Le coût par habitant : 125 € HT tout compris.

Le conseil municipal **PREND ACTE** du rapport qui est mis à disposition du public au secrétariat de la mairie.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H10.*

## **DÉLIBÉRATIONS**

**2024-01 : Examen et vote du compte de gestion 2023**

**2024-02 : Examen et vote du compte administratif 2023**

**2024-03 : Affectation des résultats 2023**

**2024-04 : Choix de l'entreprise pour l'entretien des espaces verts**

**2024-05 : CDG 47, délibération pour le risque prévoyance**

**2024-06 : Subventions communales 2024**

**2024-07 : Reversement du don de Millésime comité d'animation au Comité d'la Fête**

**2024-08 : CCPL : rapport d'activité 2022 gestion des déchets**